

**UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE**

DESS Acteur international dans le domaine des Langues

Judith MIGEOT-ALVARADO
Les systèmes d'enseignement et de formation dans l'Union Européenne

Dossier préparé par

Florent DUREL
Ingénieur d'Etudes et de Recherche - CLA Besançon
Centre de Langues de l'Université de Brême (Allemagne)

SOMMAIRE

NOTE PERSONNELLE (DOCUMENTS DE COURS)	3
PROJET DE PLAN DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS	5
Rappel du sujet	5
1. Analyses de départ	5
1. 1. Le public-cible	5
1. 2. Problématique et objectifs du projet de formation	5
2. Formulation du projet de formation	6
2. 1. L'enseignant-conseiller et la permanence d'orientation	6
2. 2. Modules de formation (Modules A, B, C)	6
3. Evaluation	8
3. 1. Création et animation d'une cellule d'information et de conseil	9
3. 2. Constitution et gestion du matériel d'information	9
3. 3. L'entretien de conseil et d'orientation	9
3. 4. Tâches pratiques et suivi du dossier	10
BIBLIOGRAPHIE RESTREINTE	11
DOCUMENTATION ET SITES INTERNET POUR L'ORIENTATION ET LE CONSEIL	
ANNEXES I - IV	12

NOTE PERSONNELLE (DOCUMENTS DE COURS)

L'examen des systèmes éducatifs européens fait apparaître tout d'abord une étonnante variété; c'est notamment le cas des systèmes scolaires, où l'enfant, d'un pays à l'autre, reçoit une éducation élémentaire, puis secondaire, sous des formes extrêmement disparates, dans les contenus, les méthodologies, les modes d'évaluation. C'est le cas par exemple du "tronc commun" en France que l'on ne peut guère comparer au "modèle ramifié" de l'Allemagne, pourtant géographiquement proche. D'autres points sont exemplaires de la complexité du paysage éducatif européen: la formation et le statut des enseignants, l'adaptation et l'ouverture des enseignements au monde du travail, les budgets consentis par les gouvernements.

Pour l'acteur international dans le domaine des langues, il est donc de première importance de connaître les tenants et les aboutissants du système local dans lequel il évolue, et ce afin de savoir cerner les enjeux éducatifs, les objectifs généraux et finaux de l'administration qui l'accueille, les forces et les faiblesses des dispositifs. Son rôle consiste à la fois à analyser un milieu éducatif spécifique, à en déceler les ressources potentielles et à développer une action en accord avec les possibilités réelles du système. A ce titre, en tant qu'expert des systèmes de formation, il est capable de mettre à profit des qualités de systèmes différents (dont il peut avoir connaissance par des expériences dans divers pays) et de proposer des projets qui ne soient pas en contradiction avec les usages locaux et puissent, le cas échéant, être modélisables au plan européen¹.

En effet, dans le cadre, même encore sous-développé, de la politique éducative de l'Europe de Maastricht, les domaines d'action de l'acteur international dans le domaine des langues sont nombreux:

- Au plan *politique*, il est à la fois à l'écoute et prêt à l'action linguistique au service des responsables institutionnels; il a à se prononcer en tant qu'expert sur la validité des systèmes où il évolue, soit sur des choix éducatifs en matière de recrutement et de formation du personnel enseignant, de priorités éducatives en général. En Europe, son rôle consiste à coorganiser des démarches éducatives dans le cadre d'une politique éducative donnée et à tendre vers l'harmonisation souhaitable des politiques (création de formations internationales, de programmes unifiés); son rôle peut être aussi celui d'un coordinateur ou d'un initiateur d'actions, par exemple d'universités francophones vers des non-francophones, par la recherche de partenariats entre les autorités universitaires ou ministérielles et les responsables locaux;

¹ cf. Rapport du Conseil Economique et Social, "L'espace éducatif européen", J. Andrieu, rapporteur, Doc. Ronéo, Paris, France, 1992, 188 pages.

- Au plan *pédagogique*, son rôle est plus celui d'un acteur, c'est-à-dire d'un ingénieur de la formation capable d'une expertise pédagogique à tous niveaux, notamment sur le terrain: analyse des besoins, des contenus et des programmes éducatifs. Il est susceptible d'élaborer des référentiels aussi bien professionnels (conseil aux métiers liés à l'enseignement / apprentissage des langues) que linguistiques, des curricula pour le compte de l'institution d'accueil. En Europe, il peut se mettre au service des centres de langues des universités, en aidant à introduire des outils d'évaluation internationaux, à gérer la place du français parmi les autres langues (DELFDALF, Portfolio européen des Langues) et, par exemple, à promouvoir les nouvelles technologies éducatives²;
- Au plan *culturel* enfin, l'acteur international est aussi appelé à gérer des situations de contacts; c'est particulièrement important en Europe, où blocages idéologiques, politiques, historiques et sociaux sont nombreux sur des espaces relativement réduits. Son rôle est dans ce cas de chercher à promouvoir l'expression de la *mozaïque* des cultures européennes, en participant à des projets mettant en valeur la complémentarité et la nécessité du pluralisme culturel.

C'est en d'autres termes la notion d'*identité européenne* qui est en cause ici, la construction de celle-ci passant en effet par le consensus tant en matière de méthodologies d'enseignement / apprentissage, de moyens que d'objectifs éducatifs des institutions. L'acteur international dans le domaine des langues se doit alors de se mettre au service des responsables locaux et de "militer" pour l'ouverture de l'établissement sur l'Europe. C'est tout d'abord au niveau de l'information que sa contribution est déterminante: faire connaître les systèmes éducatifs différents et savoir les faire apprécier; initier les contacts que le responsable d'un projet d'établissement aura avec les institutions de référence pouvant l'aider. Les exemples typiques sont donnés par les "échanges scolaires", les échanges d'enseignants, la création des filières bilingues, etc. Dans un cadre européen en mutation, une redéfinition de ces anciennes formes de "dialogue entre les peuples" s'avère nécessaire, et cela d'autant que les frontières, depuis les accords de Schengen, favorisent nettement la mobilité des actifs, voire des familles. En France, à l'école primaire, l'enseignement des langues étrangères, par exemple, nécessitera le service de personnels nouveaux (donc à former et informer par l'acteur international), la mise en œuvre de programmes allant au-delà de la simple "sensibilisation" à la langue étrangère.

² cf. le projet-pilote développé depuis 1995 par l'Institut Français de Brême en coopération avec le Centre de Langues de l'Université de Brême et le CLA de Besançon, dans : DUREL Florent, VELTCHEFF Caroline, 1999, *Le français pour les études et la profession*, 12 pages [documentation disponible au CLA].

PROJET DE PLAN DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS

Rappel du sujet

Imaginez que le chef d'établissement d'un lycée français à l'étranger vous demande d'élaborer un projet de plan de formation pour le perfectionnement des enseignants dans la connaissance de l'Union européenne.

1. ANALYSES DE DEPART

1. 1. Le public-cible.

On peut s'attendre, dans un lycée français, à ce que les enseignants en poste soient des Français pour la plupart (détachés de l'Education nationale); quelques-uns peuvent être d'origine étrangère (cf. le cas de recrutés locaux francophones, titulaires de diplômes français), mais, d'après leur affectation dans ce type d'établissement, même ceux-ci seront informés des problématiques institutionnelles françaises ou des problématiques européennes sujettes à discussion dans le système français. On inscrit donc le projet de formation en direction d'un public d'enseignants - notamment de langue, mais aussi d'histoire, de français, - avisé et relativement attentif aux développements du débat institutionnel européen; la formation n'est évidemment pas une formation d'ordre linguistique mais culturel.

1. 2. Problématique et objectifs du projet de formation.

Les objectifs sont en effet de nature différente et rentrent pleinement dans les attributions de l'acteur international. La formation s'articule autour d'une démarche double: d'une part, l'information des stagiaires en vue de leur perfectionnement dans la connaissance de l'Union européenne, d'autre part la mise en œuvre de ce perfectionnement, c'est-à-dire pour des enseignants, le réinvestissement des connaissances au plan pédagogique.

Par ailleurs, le domaine privilégié de l'acteur international doit être celui des langues et de leur intégration en général dans les objectifs de la formation qu'il propose; il faudra donc resserrer la démarche (in)formative autour d'une prise en compte de l'enseignement/apprentissage des langues dans les institutions européennes d'aujourd'hui et de demain. La formation doit par exemple répondre aux questions: *Comment les langues européennes peuvent-elles être intégrées plus spécifiquement dans l'organigramme de cours du lycée? Quels rôles les professeurs, notamment de langue, peuvent-ils jouer dans*

la vie du lycée pour promouvoir les échanges et les projets d'étude en Europe des lycéens?
A qui s'adresser?

Il s'agit donc de partir des acquis et des pratiques habituelles des enseignants, mais, très vite, d'étendre la réflexion autour des institutions et de leur coexistence en Europe. Retenons pour le projet de formation:

- apprendre à connaître les systèmes de formation supérieurs européens (ce qui comprend: apprendre à s'informer, où et comment);
- apprendre à comparer et à évaluer des systèmes coexistant pouvant être utiles aux lycéens se destinant à des études supérieures en Europe (ce qui comprend: maîtriser les nomenclatures des études, filières, diplômes, modalités d'examen...);
- apprendre à informer les lycéens, c'est-à-dire à les orienter et à les conseiller; les conseiller dans leurs démarches d'apprentissage en langues (en vue d'études supérieures notamment); constituer et suivre des dossiers personnels.

2. FORMULATION DU PROJET DE FORMATION

2. 1. L'enseignant-conseiller et la permanence d'orientation.

Avant de présenter des modules de formation, c'est-à-dire ce qu'on va effectivement tenter de *faire passer* auprès des enseignants et comment, il n'est pas inutile de constater que les objectifs précédemment décrits n'ont en définitive pas de rapport direct avec la pratique professionnelle habituelle, quotidienne, des enseignants. Il s'agit donc de voir en eux moins des enseignants que des "conseillers d'éducation", ce qui implique à travers la formation une remise en question de leurs attributions, de leurs tâches et de leur travail d'équipe.

L'idée centrale que nous avons retenue pour une formation vraiment adaptée aux exigences du service des enseignants est celle devant conduire ceux-ci à prendre en charge l'information et l'orientation des lycéens, futurs étudiants en France notamment. Ceux-ci doivent se faire conseillers, orienteurs, fonctions que l'on trouve déjà dans les lycées de métropole. Dans des structures parfois plus modestes en personnel, les professeurs ont tout intérêt à organiser l'information pratique autour de leur matière, c'est-à-dire à s'organiser de façon à préparer au mieux les futurs étudiants. La formation est également l'occasion de réfléchir à la mise sur pied d'une permanence, lieu d'information et de conseil aux lycéens.

2. 2. Modules de formation.

La contrainte de temps et la motivation sont aussi à prendre en compte, les enseignants ne disposant sur leur lieu de travail, où nous pensons pouvoir mener à bien la formation, que

de peu de temps. Nous aimerions d'ailleurs insister sur l'aspect *volontaire* qu'une telle formation doit avoir, puisque ses objectifs visent des compétences généralement non inscrites dans le cahier des charges de l'enseignant du secondaire. Il faut donc inscrire la formation dans la durée, mais ce n'est pas tant les modules eux-mêmes que la réalisation des objectifs qui doivent prendre du temps. En d'autres termes, les modules initient une action et ce sont les réalisations, comme nous le verrons, qui demanderont le plus de temps et d'efforts. D'ailleurs, dans le cadre d'une formation volontaire, nous pensons plus sage d'inscrire les réalisations librement consenties et les efforts personnels au titre de l'évaluation proprement dite.

Pour autant, se perfectionner dans la connaissance de l'Union européenne doit pouvoir offrir une signification et des buts spécifiques pour des enseignants; on ne doit donc pas perdre de vue que former des enseignants dans cette perspective doit se faire très pragmatiquement au profit des lycéens qui seront eux aussi les bénéficiaires de cette formation.

Nous proposons trois modules principaux:

Module A: Connaissance des institutions, structures et systèmes éducatifs.

Ce module de base a pour but de sensibiliser les enseignants à la richesse et à la complexité des institutions partenaires, des structures et des systèmes éducatifs. On présentera, notamment pour la France, les institutions majeures et pratiques pour l'organisation des études supérieures, de la recherche de stages, d'emplois. On s'appuiera sur la documentation du CNOUS³, qui offre de manière précise tous les aspects à prendre en compte pour la préparation d'études en France; on pourrait également initier une recherche systématique sur l'Internet afin de rassembler un corpus documentaire sur les institutions éducatives européennes, pays par pays⁴. Cela revient par exemple à répondre à la question d'un lycéen: *Je veux faire mon premier cycle à Milan? Que dois-je savoir? Comment se passent les études en Italie?*

Module B: Connaissance des filières d'études, diplômes et certifications.

Là encore, le rôle de l'enseignant-conseiller dépend étroitement des informations dont il dispose. On se posera dans ce module la question des filières, des départements d'études. Les universités notamment ont beaucoup évolué ces dernières années et offrent toute une gamme de nouvelles formations et de diplômes spécifiques. Il faut savoir répondre à des questions de choix d'une université, d'une filière adaptée aux désirs et aux capacités du lycéen. La formation doit se faire en rapport avec la ou les matière(s) d'enseignement du

³ Centre National des Œuvres universitaires et Scolaires (CNOUS), 1999, *Je vais en France / 1999 - 2000*, 238 pages.

⁴ v. ANNEXE I - Organiser des échanges de jeunes en Europe; LEONARDO DA VINCI, aide à la formation professionnelle.

professeur, qui s'attachera donc à explorer les potentialités et, dans le détail, les exigences et les niveaux de certifications de la filière correspondante. Il faut travailler ici de nouveau avec le livret du CNOUS, avec les sites des universités; se faire envoyer la documentation des Grandes Ecoles, IUT, etc. et classer tout cela... C'est au moment de la formation qu'il faut d'ailleurs bien insister sur cet aspect méthodologique du perfectionnement dans la connaissance des systèmes éducatifs dans l'Union européenne. Il est important de classer pour comparer; de même, il est important d'actualiser les données; le traitement informatique peut se révéler crucial selon le genre de renseignements qu'on sera amené à délivrer le plus souvent.

On observera les mêmes démarches pour les autres pays de l'Union.

Module C: Compétences techniques.

C'est aussi un moment important et sensible. Il faut *monter un dossier*, ce qui implique une connaissance double, à la fois de l'élève et de ses besoins exacts et des possibilités qui existent et peuvent lui être proposées. Après la phase de recherche d'informations, de renseignements, il faut apporter du soin à la constitution du dossier en rassemblant les pièces nécessaires; c'est d'autant plus important pour les lycéens non français ou non européens désireux d'entamer des études supérieures en France ou en Europe (aide à la demande de visa, recherche du financement, demande de bourse, aider et certifier conformes des traductions diverses, etc.). Un bilan linguistique peut être également prévu permettant à l'élève de s'autoévaluer et de faire reconnaître plus aisément des compétences en langues⁵ qui lui seront utiles pour des études ou la recherche d'un stage professionnel dans un pays européen.

3. EVALUATION

Dans le domaine de la connaissance des institutions européennes et notamment de celles destinées à promouvoir l'éducation en général, la question de l'évaluation des professeurs-conseillers doit s'inscrire concrètement dans les réalisations et les tâches effectuées en matière de conseil, d'orientation des lycéens. Or, dans le cadre d'une formation volontaire, il semble adéquat que les réalisations à l'initiative des enseignants constituent l'évaluation proprement dite; on s'efforcera donc au moment de l'évaluation de mettre les enseignants en situation non plus de formation mais d'acteurs.

Ainsi proposons-nous à titre d'évaluation à la fois personnelle et du travail d'équipe à fournir

⁵ v. ANNEXE II - Projet du Conseil de l'Europe en matière d'autoévaluation en langues et en compétences interculturelles: *Portfolio européen des langues*.

en matière de conseil et d'orientation au sein du lycée, quelques pistes.

3. 1. Création et animation d'une cellule d'information et d'orientation au lycée.

Il se peut qu'un lieu soit déjà à la disposition des enseignants pour cela; il faut tout de même veiller à ce qu'une permanence régulière et efficace, répartie entre des collègues volontaires, soit mise en place. Un des points d'évaluation serait tout d'abord l'information faite autour de la cellule, une affiche par exemple indiquant ce que les enseignants-conseillers proposent aux lycéens et pourquoi (éveiller et susciter l'intérêt des lycéens pour entreprendre des études en Europe, en France notamment). Un autre point est la gestion des rendez-vous de lycéens: établir un calendrier personnel avec le lycéen, soit quelques rendez-vous quand c'est nécessaire et respectant notamment les délais d'inscription, d'envoi de pièces, etc.

3. 2. Constitution et gestion du matériel d'information.

Là encore, nous avons une tâche qui participe étroitement du succès de l'orientation et du conseil en éducation. Pour ce qui est de l'évaluation du projet de formation, on peut penser que la constitution et le suivi de la recherche d'informations sur les universités, les grandes écoles, les diplômes possibles, les filières, offrent matière à évaluation. On peut évaluer par exemple la méthode et le soin apportés par le conseiller à s'informer: prendre des contacts avec les institutions partenaires, classer les informations, explorer méthodiquement l'Internet. D'une manière générale, on évaluera une compétence d'organisation de l'enseignant qui devrait maîtriser l'outil informatique, savoir se constituer un "carnet d'adresses" d'organisations ou d'institutions (adresses d'universités, responsables d'UFR; CIDJ, CNED...), établir des statistiques simples sur ses élèves, ce dont ceux-ci ont souvent besoin, quels types de renseignements, etc. On voit se dessiner enfin une demande accrue en matière de stages⁶, de "jobs" à l'étranger. C'est également durant les heures de permanence que l'enseignant-conseiller peut explorer les possibilités.

3. 3. L'entretien de conseil et d'orientation.

C'est le moment essentiel visé par la formation et qui offre la possibilité d'une évaluation globale du conseil. Il s'agit d'être en mesure de recevoir un élève, de le conseiller dans des choix qui peuvent être très variés. On peut penser tout d'abord à l'établissement avec lui, au vu de son carnet scolaire et de ses résultats en première et terminale, mais aussi de ses désirs en matière d'études ou de carrière, d'une fiche-profil⁷ qui synthétisera les questions du conseiller et les réponses de l'élève. On peut ensuite l'inciter à prendre lui-même des

⁶ v. ANNEXE III afférente au *Service volontaire européen*, AFASP-DEFTA.

⁷ cf. l'expérience menée depuis 1998 par le Centre d'information et de documentation universitaire (CIDU) à Berlin (RFA): v. le site www.cidu.de et le questionnaire en ANNEXE IV.

contacts avec des universités ou centres de formation et l'aider dans ses démarches: rédaction d'une demande d'information, préparation à l'appel téléphonique, rédaction du CV, de la lettre de motivation. Le conseiller (ou orientateur) est le partenaire personnel du futur étudiant et c'est aussi à lui qu'incombe le rôle de le former: un rendez-vous spécifique peut être l'occasion d'un entraînement à l'entretien de recrutement (s'avérant parfois nécessaire pour intégrer certaines écoles ou filières).

3. 4. Tâches pratiques et suivi du dossier.

La constitution et l'aide à la constitution du dossier personnel est également fondamentale. Un exemple est celui du dossier d'admission préalable aux études supérieures en France (dossier numéroté) et devant être demandé auprès de l'Ambassade locale. Ce dossier n'est normalement pas nécessaire pour les titulaires du baccalauréat français, mais l'expérience montre qu'il est parfois demandé aux élèves non français pour intégrer certaines filières. Plus généralement, il y va d'aider l'élève à rassembler les pièces nécessaires à sa candidature et à son inscription, à sa recherche de logement (CROUS), au financement de ses études (demande de bourses au rectorat, au CIES, préparer une demande d'aide sociale à la CAF, etc.).

BIBLIOGRAPHIE RESTREINTE

DOCUMENTATION ET SITES INTERNET POUR L'ORIENTATION ET LE CONSEIL

Ordre onomachronologique

Association franco-allemande des stagiaires professionnels (AFASP-DEFTA), v. notamment pour la recherche de stage en Allemagne et en France le site www.afasp.net (contact@afasp.net)

BARRAT Jacques et alii, 1997, *Géopolitique de la Francophonie* (préface de Pierre Messmer), PUF (coll. Politique d'aujourd'hui), Paris, 184 pages.

Centre d'information et de documentation (universitaire et en ligne) de Berlin, v. site www.cidu.de

Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), v. site www.cidj.asso.fr

Centre international des étudiants et stagiaires (CIES), v. notamment pour des renseignements sur les bourses disponibles le site www.cies.fr (contact@mail.cies.fr)

Centre National des Œuvres universitaires et Scolaires (CNOUS), 1999, *Je vais en France / 1999 - 2000*, 238 pages; v. adresses des nombreux centres régionaux

Commission européenne, Direction générale XXII, Education, Formation et Jeunesse, Unité C2: v. pour les renseignements institutionnels relatifs au Service volontaire européen le site <http://europa.eu.int/en/comm/dg22/volunt/index.htm>

DENNERY Marc, 1999, *piloter un projet de formation / du diagnostic des besoins à la mise sous assurance qualité*, ESF Editeur (coll. Formation permanente), Paris, 215 pages.

HADJI Charles, 1992 (rééd. 1995), *penser et agir l'éducation*, ESF Editeur (coll. Pédagogies), Paris, 180 pages.

Ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, v. notamment pour des renseignements sur la réforme de l'Etat, les collectivités locales, les concours et les écoles, les rapports et les publications le site www.fonction-publique.gouv.fr/

Ministère de la Jeunesse et des Sports, v. notamment pour des renseignements sur les actions et des informations sur la vie associative en France le site www.jeunesse-sports.gouv.fr/mjshome.htm

Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, v. site www.education.gouv.fr/

Ministère des Affaires étrangères, v. site www.france-diplomatie.fr/

PAUL Jean-Jacques (Dir.), 1999, *Administrer, gérer, évaluer les systèmes éducatifs / Une encyclopédie pour aujourd'hui*, ESF Editeur (coll. Pédagogies outils), Paris, 360 pages.

Réseau des centres d'information sur l'Europe: v. la série de "fiches Europe" sous le site www.info-europe.fr

ANNEXES

ANNEXE I (4 pages)

Organiser des échanges de jeunes en Europe; LEONARDO DA VINCI, aide à la formation professionnelle - Réseau des centres d'information sur l'Europe

ANNEXE II (4 pages)

Portfolio européen des Langues - Conseil de l'Europe

ANNEXE III (7 pages)

Le Service volontaire européen (SVE) - Commission européenne

ANNEXE IV (4 pages)

Centre d'information et de documentation universitaire (CIDU) - Institut Français / Maison de France - Berlin